



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-76 modifiant le Règlement de lotissement numéro 236 de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du tableau des normes minimales relatives à la superficie ainsi qu'aux dimensions des lots desservis – Zone Hf 77-76**

Le tableau 5.2.1 « NORMES MINIMALES RELATIVES À LA SUPERFICIE AINSI QU' AUX DIMENSIONS DES LOTS DESSERVIS » du Règlement de lotissement numéro 236 de l'ex-Ville de Lévis, est modifié de la façon suivante :

1. en ajoutant, dans la colonne « CATÉGORIE DE CONSTRUCTION » sous la ligne « Trifamiliale isolée », la nouvelle ligne suivante :
- « - dans la zone Hf 77-76 » ;
2. en ajoutant ce qui suit, à la nouvelle ligne « - dans la zone Hf 77-76 », dans chacune des colonnes « LOT INTÉRIEUR - S (m²), L (m) et P (m) » et « LOT D'ANGLE - S (m²), L (m) et P (m) », le chiffre « (3) » ;
3. en ajoutant, dans la colonne « CATÉGORIE DE CONSTRUCTION » sous la ligne « Multifamiliale 3 étages et moins (8 log. et moins) et habitation collective (9 chambres et moins) », la nouvelle ligne suivante :
- « - dans la zone Hf 77-76 » ;
4. en ajoutant ce qui suit, à la nouvelle ligne « - dans la zone Hf 77-76 » dans chacune des colonnes « LOT INTÉRIEUR - S (m²), L (m) et P (m) » et « LOT D'ANGLE - S (m²), L (m) et P (m) », le chiffre « (3) » ;
5. en ajoutant ce qui suit au bas du tableau :
- « (3) Selon les superficies et dimensions prévues au plan de Pierre Hains, arpenteur-géomètre, en date du 14 janvier 2005, minute 3365, dossier 6008 faisant partie intégrante du présent règlement joint en annexe "A" ».

Adopté le 16 mai 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 JUILLET 2005